



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 45577

### Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes exprimées par les professeurs des sciences économiques et sociales concernant l'application de la réforme de l'éducation nationale à la prochaine rentrée 2000. En effet, il est prévu de réduire les dédoublements permettant de travailler avec de petits groupes d'élèves. Or ces dédoublements sont un élément important de lutte contre l'échec scolaire et de réduction de l'inégalité des chances. Les professeurs souhaiteraient donc le maintien de ces dédoublements et garder ainsi en première quatre heures de cours en classe entière plus une heure de dédoublement et en terminale cinq heures plus une heure dédoublée. En conséquence, il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour la rentrée 2000.

### Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Baroin](#)

**Circonscription :** Aube (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45577

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 avril 2000, page 2543

**Réponse publiée le** : 24 juillet 2000, page 4389